

Oui à Schengen/Dublin et à La liberté de circulation des personnes

Lors de leur Assemblée des délégués à Frauenfeld, les 133 représentants du Parti Evangélique Suisse (PEV) ont décidé d'approuver les Accords de Schengen/Dublin et de se prononcer en faveur de la Liberté de circulation des personnes. Par ailleurs, ils ont donné leur aval à une déclaration concernant notre cohabitation avec l'Islam.

Devant les délégués du PEV Suisse, le conseiller national Luzi Stamm (UDC, AG) a plaidé pour un NON à Schengen/Dublin. Son argument principal était de dire que les articles soumis à la votation le 5 juin 2005 avaient pour effet de faciliter l'entrée de la Suisse dans l'UE. Son adversaire, Heiner Studer, conseiller national PEV (AG), a insisté sur le fait que ces votations n'hypothéquaient en aucune manière notre marge de manoeuvre par rapport à l'UE. Studer insistait sur les avantages évidents de ces traités en mentionnant leur efficacité dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Il ajoutait que ces lois sont des outils appréciables dans la lutte contre les demandes d'asile abusives. Lors du scrutin qui suivait, les délégués du PEV ont décidé de recommander le OUI à Schengen/Dublin avec 109 contre 12 voix.

Dans le débat sur l'extension de la liberté de circulation des personnes accordée aux nouveaux membres de l'UE, le conseiller national argovien Luzi Stamm a de nouveau relevé le défi du plaidoyer d'opposition. Membre de l'UDC et vice-président de l'ASIN, il justifiait sa position en arguant que cette libéralisation entraînerait inéluctablement une augmentation du chômage dans notre pays. Ruedi Aeschbacher, conseiller national PEV (ZH), en revanche plébiscitait un OUI devant l'assemblée. Entre autres, il se référait aux mesures d'accompagnement qui éviteraient le dumping salarial en ajoutant que les entreprises étrangères devaient se conformer aux conditions de travail suisses et qu'elles ne sauraient profiter d'avantages concurrentiels truqués. Toutes ses mesures auraient pour effet d'assurer un processus graduel et approprié d'intégration. Les délégués ont suivi leur politicien en votant avec 98 contre 12 voix en faveur de La liberté de circulation des personnes.

A la suite de ces deux sujets de votation, les délégués du PEV ont donné leur aval à une déclaration à propos de l'Islam. A travers sept points, le parti trace les grandes lignes de sa politique de cohabitation à adopter avec l'Islam. En son essence, la résolution se réfère au système de valeur chrétien et son évolution historique. Elle met l'accent surtout sur l'inviolabilité de la liberté de religion et exige une tolérance réciproque surtout en ce qui concerne la politique étrangère du Conseil fédéral. Par ailleurs, cette déclaration du PEV se veut très explicite par rapport aux discussions actuelles. Notamment, elle rejette une interdiction générale du port du voile islamique mais exige, au niveau primaire, un enseignement se limitant à l'histoire biblique.

Le Non à la Loi sur le partenariat des personnes du même sexe (Lpart) à déjà été décidé à l'Assemblée des délégués à Olten en janvier 2005.

Frauenfeld, 30 avril 2005

Pour plus de renseignements:

*Conseiller national Dr. Ruedi Aeschbacher, Président du PEV Suisse: 076 379 33 84
Joel Blunier, Secrétaire général du PEV Suisse: 076 379 76 79*

Sekretariat Tel. 01 272 71 00 Fax 01 272 14 37
Josefstrasse 32 info@evppev.ch
Postfach www.evppev.ch
8023 Zürich Postcheck 80-38232-2